

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
Mme Mette

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« ou un droit voisin et des droits d'exploitation audiovisuelle mentionnés »

les mots :

« , un droit voisin ou un droit d'exploitation audiovisuelle mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.